

à Saint-Denis, le 22 avril 2020

URGENCE COVID-19 :
des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap
toujours sans contrat et donc sans ressource pendant le
confinement !

AVS/ AESH : des contrats précaires

AVS : Assistant·es de Vie Scolaire, chargées de l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap

Contrats de un an, renouvelables 3 fois.

AESH : accompagnant·es pour les élèves en situation de handicap

Contrat pouvant déboucher sur un CDI à temps souvent incomplet au bout de 6 ans de précarité

Des AVS sans ressource depuis début mars pour certain·es

Le 16 mars, les établissements scolaires et écoles ont fermé leurs portes alors que plus d'une centaine de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap devaient signer la reconduction de leur contrat d'AVS en contrat AESH. D'autres ont vu leur contrat arriver à leur terme pendant le confinement sans que celui-ci ne soit ni prorogé ni reconduit.

Pourtant le 2 avril, le secrétaire d'État à la Fonction Publique, Olivier Dussopt s'est engagé à proroger tous les contrats arrivant à leur terme pendant le confinement afin de protéger les agent·e-s non titulaires. De même, lors du comité technique académique du 17 mars SUD éducation a alerté le Rectorat sur la situation des personnels contractuels dont le contrat est arrivé ou arrivera à son terme pendant la période de fermeture des écoles, collèges et lycées. Le Recteur a assuré aux organisation syndicales que les contrats de tous ces personnels (enseignant·es contractuel·les, personnel administratif, AESH...) seront renouvelés automatiquement.

Or, quelques jours après le début du confinement, dans le 93, ce sont plus de 120 personnels accompagnant d'élèves en situation de handicap qui attendent leur contrat selon l'établissement employeur, le lycée Gustave Eiffel de Gagny.

Les services de l'Éducation nationale du 93 expliquent ce retard par la charge de travail trop importante dans les services.

Les personnels concerné·e-s se trouvent aujourd'hui dans une grande précarité, sans revenu et sans possibilité de travailler. La politique salariale du département met en grande difficulté morale et matérielle ces personnels employé·e-s jusqu'alors pour la quasi-totalité sur des temps incomplets avec de très bas salaires (entre 600 et 800 euros en moyenne). Cette situation alarmante est inacceptable.

Sud Education a alerté plusieurs fois, depuis début mars, les services académiques du rectorat de Créteil ainsi que la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du 93 sans obtenir de réponse satisfaisante sur la situation.

A l'école Pasteur de Saint-Denis : une victoire arrachée par la lutte !

A l'école Pasteur à Saint-Denis où 3 AVS sont concernées , une lutte locale a été menée avec les personnels concernées, les enseignant·es et les parents d'élèves.

Une pétition lancée le 9 avril sur change.org a permis de recueillir plus de 500 signatures.

Le 10 avril, un membre du Défenseur des droits prend contact avec l'équipe de l'école et décide d'alerter le Défenseur des Droits au niveau national.

Plusieurs élu·es signent la pétition et font remonter leur mécontentement.

Le 20 avril, les 3 AVS de l'école Pasteur reçoivent enfin des nouvelles de l'administration ainsi que leur nouveau contrat d'AESH qui débute au 5 mars 2020, leur assurant une couverture salariale pour toute la période où elles étaient en attente.

La lutte paie !!!

SUD Education 93 se réjouit de cette victoire qui a permis la régularisation des situations des AVS de Pasteur .

Une inégalité de traitement des personnels

Cependant, il est regrettable de devoir arracher par une lutte acharnée des droits pour les personnels ainsi que pour les élèves en situation de handicap privé·es de suivi affectif et pédagogique à cause d'une gestion néo-libérale des moyens humains par l'administration.

Par ailleurs, la centaine d'AVS en attente de renouvellement de contrat dans le département est toujours sans nouvelle de l'employeur. C'est scandaleux !

Le Défenseur des Droits est à nouveau averti de cette situation , qui nous l'espérons, trouvera une issue dans les plus brefs délais.

SUD éducation 93 appelle tous les personnels qui sont dans cette situation à ne pas restez isolé·e et à contacter le syndicat : contact@sudeducation93.org !

Les revendications de SUD Education 93

⇒**Nous réclamons le renouvellement automatique et immédiat de tous les contrats des AVS du département**

⇒**Nous continuons à revendiquer la titularisation des accompagnant·es d'élèves en situation de handicap avec un temps d'accompagnement de 24 heures considérées comme un temps plein**

⇒**Nous demandons également la rétroactivité du renouvellement de leurs contrats, à la date de fin du dernier contrat, pour toutes les AVS afin qu'elles perçoivent un salaire entier pour les mois de mars et d'avril 2020.**

SUD Education 93 continuera à défendre les droits de tous les personnels de l'Education nationale et notamment les plus précaires, particulièrement touché·es par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire actuelle.

Bourse du Travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26
06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org

<http://www.sudeducation93.org/>

